

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire
Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)
Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt-et-un, le mardi 7 décembre à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à BELIN-BELIET (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 30 novembre 2021

Étaient Présents en présentiel : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de Mme ARDOUIN Aimée et de M. PAIN Cédric, **M. DUFAY Michel**, **M. SORE Serge** portants pouvoirs de M. SARTRE Philippe et de Mme MESPLES Olga, **Mme WEBER Sophie** portant pouvoirs de M. BACHÉ Alain et de Mme LE YONDRE Nathalie, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de M. GILLÉ Hervé et de M. GLEYZE Jean-Luc, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de Mme BEAUMONT Patricia et de M. COUTIERE Dominique, **Mme LONGUET Anne-Sophie**, **M. FORET Thierry**, **M. DECLERCQ Cyrille**, **M. DUNOGUES Yves**, **M. ICHARD Vincent**, **M. LANUSSE Denis**.

Étaient Présents en visioconférence : **M. BAUDE Vital**, **M. LAGRAVE Renaud**, **Mme BREQUE Claudie**, **M. TULARS Bernard**, **Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoir de M. DELUGA François, **Mme MARIE Lucie**, **M. SAINTORENS Denis**, **Mme TAPIN Maylis** portant pouvoir de M. CARRERE Paul.

Absents excusés (pouvoirs) : M. BACHÉ Alain ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, M. GILLÉ Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, Mme BEAUMONT Patricia ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à Mme TAPIN Maylis, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. SARTRE Philippe ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme ARDOUIN Aimée ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme MESPLES Olga ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent.
Absents : M. TAUZIN Arnaud (excusé), Mme LARRUE Marie (excusée), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. BOUFFIN Yann (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), M. MARTINEZ Manuel (excusé), M. BLANC-SIMON Jean-Luc (excusé), M. DURRIEU Michel, Mme TOSTAIN Emmanuelle.

ECOMUSEE

AGRICOLE

Commodat 2020/2025

Projet Agricole : clôture des champs

Objet : clôture de l'ensemble des parcelles gérées par l'EARL Bioferme de le Burce dans le cadre du commodat agricole du 1^{er} mars 2020

VU le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°12 du 20 janvier 2020

Un commodat ou contrat de prêt à usage agricole a été signé pour 5 ans avec l'EARL Bioferme de la Burce, représenté par Monsieur Thomas, Louis FAURE, maraicher qui cultive en agriculture biologique. Les terres concernées par le commodat représentent 16,6 ha de superficie cadastrale. Les prairies représenteront 14,6 ha, les céréales 1 ha, le maraîchage 1 ha.

Les animaux de l'écomusée, brebis landaises, bœufs bordelais et béarnais, cochons gascons et volaille sont inclus dans le Commodat pour une gestion à l'année par le maraicher avec

une mise à disposition saisonnière pour les médiations culturelles et patrimoniales de l'écomusée.

Considérant :

La convention signée le 1^{er} mars 2020 avec l'EARL Bioferme de la Burce, représenté par Monsieur Thomas, Louis FAURE, maraicher

Etat des lieux :

Après 2 saisons effectuées sur le quartier de Marquèze, il s'avère que ces parcelles sont insuffisamment protégées des sangliers qui viennent régulièrement faire des incursions destructrices dans les zones cultivées et dans les zones de pâtures, avec une amplification du phénomène suite à la prolifération de ces animaux sauvages et aux différentes périodes de confinement.

Descriptif et estimation du coût des travaux :

Afin de limiter les dégâts occasionnés par le passage des sangliers qui prolifèrent aux alentours du quartier de Marquèze et dans le cadre du Comodat du 1^{er} mars 2020, il est proposé de clôturer l'ensemble de la zone concernée soit 16.6 ha représentant un linéaire d'environ 2 200 mètres :

- Fournitures à la charge du PNRLG/Ecomusée : **9 330€HT** de fournitures avec le grillage de protection (HT15 1550300 Cyclone NZ) et les piquets d'acacia en 2m
- Mise en œuvre par l'EARL Bioferme de la Burce : 1 050€HT de location de matériel et réalisation

Plan de financement 2022 proposé : avec le soutien du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

	Taux subvention	Total en €HT
Conseil régional de Nulle Aquitaine	50%	4 665
Parc naturel régional des Landes de Gascogne	50%	4 665
Total	100 %	9 330

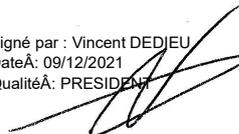
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **DE VALIDER** cette participation à l'acquisition de fournitures pour la protection des parcelles du comodat agricole de l'écomusée et son plan de financement
- **D'AUTORISER le Président** à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 9 décembre 2021

Signé par : Vincent DEDIEU
DateÀ: 09/12/2021
QualitéÀ: PRESIDENT


Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte